

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [11]

Artikel: Nouveau droit matrimonial : soutien unitaire

Autor: Berenstein-Wavre, Jacqueline

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVEAU DROIT MATRIMONIAL SOUTIEN UNITAIRE

Toutes les associations féminines faitières (celles qui regroupent différentes associations) étaient réunies le 6 octobre à Berne pour appuyer ce nouveau droit matrimonial ; l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), la Fédération des femmes protestantes, la Société d'utilité publique des femmes suisses, les grandes associations nationales, l'Association suisse pour les droits de la femme, Les Femmes socialistes suisses, la commission féminine de l'Union syndicale suisse. Les présidentes aussi. On n'avait encore jamais vu cela, près d'un million de femmes représentées. Et ceci sur l'initiative de la présidente de l'ASF, Lisa Bener. Un grand succès.

Le 5 octobre, les Chambres fédérales ont enfin mis sous toit le nouveau droit matrimonial, dont on parle dans ce journal depuis 1958¹, et au parlement depuis 12 ans ! C'est ainsi que par 160 oui et 3 non au Conseil national, et par 33 oui et 5 non au Conseil des Etats, le texte définitif a été accepté.

C'est le jour suivant que les associations féminines avaient décidé d'organiser une journée d'information sur ce sujet important et compliqué qui touche toutes les femmes.

Au programme, quatre conférencières(ers) : **Elisabeth Blunschy**, conseillère nationale (PDC) ancienne présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, et **Jacques Michel Grossen**, professeur de droit civil et président de la commission d'experts, ont parlé des effets généraux du mariage. **Heinz Hausheer**, juge fédéral (PDC) et **Yvette Jaggi**, conseillère nationale (PS), présidente des Femmes Socialistes, ont parlé des régimes matrimoniaux. Les discussions ont été présidées par Eva Segmüller, conseillère nationale (PDC) (nous aurons l'occasion dans un prochain numéro de revenir sur les principales dispositions de la nouvelle loi).

UNANIMES CONTRE UN REFERENDUM

Lors de cette première grande séance d'information il a beaucoup été question



Unies contre le référendum : Lisa Bener-Wittwer, présidente de l'ASF, Yvette Jaggi, conseillère nationale vaudoise, présidente des Femmes socialistes, Eva Ecoffey, secrétaire des Femmes socialistes, Eva Segmüller, conseillère nationale saint-galloise du PDC

du référendum lancé par des milieux anti-féministes d'extrême droite. « Ce référendum n'est pas notre affaire » a dit le professeur J.-M. Grossen, même si l'un ou l'autre des articles votés ne nous donne pas entière satisfaction, le nom de famille de la femme mariée par exemple.

QUE VA-T-IL SE PASSER ?

Les titres V et VI du code civil ont paru dans la feuille fédérale mi-octobre. C'est à partir de cette date que court le délai référendaire de 3 mois. Il faudra donc que 50 000 signatures soient recueillies jusqu'au 15 janvier 1985 pour obliger le peuple suisse à voter oui ou non pour ce nouveau droit matrimonial.

Espérons qu'il n'y aura pas 50 000 suisses et surtout pas une seule suisse assez rétrograde pour signer et s'opposer ainsi à la mise en place du principe d'égalité des droits dans les articles du code civil concernant le mariage².

Jacqueline Berenstein-Wavre

¹ Pendant la séance, J.-M. Grossen a sorti de sa serviette un numéro du **Mouvement féministe (ancien FEMMES SUISSES)** de 1958 relatant une de ses conférences à l'association neuchâteloise pour le suffrage féminin, où il était question de la situation de la femme dans le mariage.

Pas d'histoire du féminisme suisse sans une lecture complète de FS !

² Nous reviendrons dans les prochains numéros sur les principaux points du nouveau droit.